



EGOUTS

Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour les égouts construits dans les rues sous-mentionnées dans la Ville de Montréal, à savoir:—

DUFFERIN.—Du Nord de la rue De Fleurimont à 300 pieds vers le Nord.

ELM.—De la rue Rachel à la rue Sherbrooke, et du long de la rue Sherbrooke, depuis la rue Elm à la rue Frontenac.

GERMAIN (St.)—Depuis le No de la subdivision 292 à la rue Forsythe.

GILFORD.—De la rue Boyer à la rue Mentana.

HOGAN.—De la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke.

MASSON.—De la 6ième avenue à la rue Iberville.

MONTGOMERY.—De la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke.

SEBASTOPOL.—De la rue Favard à la rue Leber.

WURTELE.—De la rue Sherbrooke à la rue Hochelaga.

7ième AVENUE.—De la rue Verchères jusqu'à près de la rue Masson.

8ième AVENUE.—De la rue St-Jérôme jusqu'à près de la rue Masson.

9ième AVENUE.—De la rue St-Jérôme jusqu'à près de la rue Masson.

ST-JEROME.—De la 7ième avenue à la 9ième avenue.

sont complétés, et les rôles sont maintenant déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné à son bureau dans les dix jours de cette date sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 2 novembre 1908.



RUE ST-ANTOINE

(5ème section)

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (5ième Section) côtés Sud et Nord, de la rue Guy à la rue Fulford, dans le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que mardi, le dixième jour de novembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la Cité de Montréal fera application à la Cour Supérieure du District de Montréal, siégeant en Division de Pratique, Chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui permette aux Commissaires nommés en cette instance de compléter leurs procédés.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureur et Avocat en chef de la Ville.

HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 3 novembre 1908.



SEWERS

Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the special rolls for sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz.:—

DUFFERIN.—North of De Fleurimont to a point 300 feet northward.

ELM.—From Rachel to Sherbrooke and along Sherbrooke street, from Elm to Frontenac streets.

GERMAIN (St.)—From lot subdivision No. 292 to Forsythe.

GILFORD.—Between Boyer and Mentana streets.

HOGAN.—Between Hochelaga and Sherbrooke streets.

MASSON.—Between 6th Avenue and Iberville street.

MONTGOMERY.—Between Hochelaga and Sherbrooke streets.

SEBASTOPOL.—Between Favard and Leber streets.

WURTELE.—Between Sherbrooke and Hochelaga streets.

7th AVENUE.—From Verchères to near Masson street.

8th AVENUE.—From St. Jérôme to near Masson streets.

9th AVENUE.—From St. Jérôme to near Masson streets.

ST-JEROME.—From 7th Avenue to 9th Avenue.

and completed and are now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his said office within ten days from this date, without further notice.

Wm. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL.
Montreal, November 2nd, 1908.



ST. ANTOINE ST.

(5th Section)

In the matter of expropriation for the widening of St. Antoine street (5th section), South and North sides, from Guy street to Fulford street, in the St. Antoine ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that on Tuesday, the 10th day of November instant, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, the City of Montreal will apply to the Superior Court for the District of Montreal, sitting in the Division of Practice, Room No. 31, at the Court-House in the said City, in order to obtain an extension of delay to permit the Commissioners appointed in this matter to complete their proceedings.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL.
Montreal, 3rd November 1908.